

Albertville, le 27 août 2021

Le proviseur

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et responsables légaux

Objet : rentrée scolaire septembre 2021

Madame, Monsieur,

La semaine prochaine, votre enfant effectuera sa rentrée au lycée professionnel Le Grand Arc et nous lui souhaitons d'ores et déjà une excellente année scolaire 2021-2022.

Comme l'an passé, la rentrée sera encore marquée par un protocole sanitaire que les élèves et personnels devront scrupuleusement respecter. Vous trouverez ci-joint l'infographie ministérielle et les règles principales que les élèves devront suivre dans le cadre du niveau 2 du protocole. Vous trouverez également ci-joint un courrier de M. LAVIS, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie, à votre attention, ainsi que les jours et horaires de rentrée.

AU NIVEAU SANITAIRE

Les points les plus importants du **niveau 2 du protocole sanitaire** du ministère de l'éducation nationale sont les suivants :

- Pas de pass sanitaire exigé à l'entrée de l'établissement, ni pour les élèves, ni pour les personnels,
- Organisation de tous les cours en présentiel,
- Forte incitation à faire vacciner tous les élèves le plus rapidement possible, si possible avant la rentrée scolaire, car la vaccination présente les avantages suivants :
 - Augmente les chances de trouver une entreprise d'accueil pour les stages,
 - Permettra aux élèves de participer à toutes les sorties scolaires,
 - Evite les formes graves de la maladie dites « covid long »,
 - Permettra d'atteindre plus rapidement l'immunité collective,
 - Permettra aux 12-18 ans d'accéder aux salles de spectacles, salles de sport, restaurants où le pass sanitaire sera obligatoire pour eux à partir du 30 septembre,
 - Evitera aux familles de faire pratiquer des tests PCR qui seront payants à partir du 11 octobre
- Port du masque obligatoire à l'intérieur de tous les locaux, mais pas à l'extérieur comme dans les cours de récréation (sauf décision locale contraire prise par le maire ou le préfet). Prévoir 2 masques par jour (à fournir par les familles),
- Maintien des mesures de distanciation physique, de lavage des mains, d'aération et de désinfection,
- Isolement obligatoire des élèves positifs, pendant une durée qui sera définie par les autorités sanitaires, et qui ne seront pas acceptés dans l'établissement afin de protéger tous les membres de la communauté éducative. La continuité pédagogique sera assurée par l'envoi numérique de cours et d'exercices,
- Isolement obligatoire pendant 7 jours des élèves cas contact non vaccinés ou sans vaccination complète. **Seuls les élèves justifiant d'une vaccination complète pourront continuer les cours en présentiel,**
- Autorisation d'organiser des sorties scolaires ou des voyages

Au niveau sanitaire, nous invitons votre enfant à adopter un comportement responsable et adulte, et à respecter scrupuleusement les mesures mises en place au sein de l'établissement afin que nous puissions assurer la sécurité de tous (élèves et personnels) et assurer la continuité pédagogique.

Affaire suivie par
DIRECTION

265 Chemin de la Charrette
73200 Albertville

Tél
+ 33 4 79 37 17 02

Mél
contact@legrandarc.fr

En effet, en cas de circulation active du virus, les autorités sanitaires pourraient nous contraindre à fermer des classes, le restaurant scolaire, voire l'internat, ce qui perturberait énormément le fonctionnement du lycée et la scolarité des élèves.

Concernant la vaccination, celle-ci ne sera pas obligatoire, sauf pour les élèves de la filière ASSP (accompagnement services soins à la personne) car la vaccination leur sera demandée pour effectuer des stages obligatoires pour l'obtention du diplôme (voir loi du 05 août 2021).

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, tous les collèges et lycées seront sollicités pour organiser début septembre une campagne de vaccination pour les élèves. La loi du 05 août 2021 stipule que pour les élèves de moins de 16 ans, l'accord d'un seul parent suffira, et que les mineurs de plus de 16 ans, l'accord parental ne sera plus demandé. Nous vous transmettrons prochainement toutes les informations utiles par l'intermédiaire de notre service de santé scolaire. Nous précisons dès maintenant que les frais de déplacement jusqu'au centre de vaccination ne seront pas à la charge des familles. Enfin, je me permets d'insister sur le fait que la vaccination est fortement recommandée pour les élèves demi-pensionnaires et internes car les risques de propagation du virus sont accrus lors des repas et lors de la vie à l'internat.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée des élèves s'effectuera sur 2 jours, les jeudi 02 et vendredi 03 septembre (voir document joint). **Le jeudi 02, seuls les nouveaux élèves seront accueillis.** Le restaurant scolaire sera ouvert dès le jeudi 02 midi. L'internat sera ouvert à partir de jeudi soir, même pour les élèves dont l'accueil est prévu vendredi.

Le vendredi 03, les élèves de 2^{ème} année de CAP, de 1^{ère} bac pro et de terminale bac pro feront leur rentrée et les classes accueillies la veille auront cours (avec cependant quelques cours qui ne pourront être assurés puisque certains enseignants professeurs principaux auront en charge l'accueil de leur classe ce jour là).

Cette année, le lycée accueillera 385 élèves, dont 90 internes, répartis dans 24 classes. Le lycée dispose d'une classe de 3^{ème} prépa-métiers, de 4 filières en CAP et de 8 filières en baccalauréat professionnel (voir détails sur le site du lycée).

Important : après décision du conseil d'administration l'an dernier, **l'internat ne sera plus ouvert le dimanche soir**, mais seulement à partir du lundi soir. Les nouveaux emplois du temps ont été conçus de telle façon que la plupart des classes commencent les cours le lundi au plus tôt à 09h00.

Tout au long de l'année, mes collaborateurs directs et membres de l'équipe de direction resteront à votre disposition : Monsieur SIBOIS, proviseur adjoint, Madame TORGUE, gestionnaire, Monsieur GALLARD, nouveau directeur délégué aux formations (en charge notamment des enseignements professionnels et du suivi des stages en entreprise), Monsieur MOREAU CPE et Madame VANIN nouvelle CPE. De plus, Madame GODFROY, infirmière scolaire, Madame GAUDEN, assistante sociale, et Madame RAT-PATRON, psychologue (et conseillère d'orientation) pourront vous recevoir, vous conseiller ou vous aider dans la scolarité de votre enfant.

Enfin, pour vous permettre de disposer de toutes les informations nécessaires, je vous invite à visiter régulièrement le site internet du lycée sur lequel de nombreuses informations sont disponibles, ainsi que l'application Pronote sur laquelle vous trouverez tous les éléments pour suivre la scolarité de votre enfant. Les codes d'accès à l'environnement numérique de travail sont identiques à ceux de l'an dernier. Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès seront distribués à la rentrée.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

David FRANÇOIS